Règlement complet du jeu « En voyage avec le ASUS Zenfone 9 »

Du 28/07/2022 au 28/08/2022

Article 1. – Société Organisatrice

La Société ASUS GLOBAL PTE.LTD, située 15A CHANGI BUSINESS PARK CENTRAL 1, #05-01 EIGHTRIUM à 486035 SINGAPORE (Ci-après la « ***Société Organisatrice*** ») organise une offre à prime avec obligation d'achat couplée à un jeu par tirage au sort intitulé « **En voyage avec le ASUS Zenfone 9 »** (Ci-après le « ***Jeu*** »).

Article 2. – Annonce du Jeu

Le Jeu se déroulera du 28/07/2022 au 28/08/2022 inclus (ci-après la « Période du Jeu ») et fera l'objet d'une communication via les supports suivants :

. Site internet de la marque : https://www.asus.com/fr/

. PLV promotionnelles mises en place dans les points de vente participants au Jeu

. Bulletins promotionnels mis à disposition dans les points de vente participants au Jeu

. Le site de l'offre : https://www.asus-offrespromotionnelles.fr/

Article 3. – Conditions d'accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

Aucune participation en dehors de la Période du Jeu ne sera prise en compte.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer (même nom, même adresse, même adresse mail).

Aucun frais lié à la participation ne sera remboursé.

Article 4. – Dotations

4.1. – Définition des dotations :

Sera attribué de manière systématique à toutes les demandes conformes :

- Un accessoire : une « fixation de sac à dos » ASUS d'une valeur unitaire approximative de 99€ TTC.

Sera mis en jeu par tirage au sort parmi l'ensemble de demandes conformes :

- Un voyage pour 2 personnes en Thaïlande d'une valeur unitaire approximative de 5000€ TTC.

Ce voyage comprend :

- Vols Paris – Bangkok + Phuket – Paris
- 1 semaine en Thaïlande (le gagnant sera contacté par l'agence organisatrice pour plus de précisions concernant le séjour)

Ce voyage ne comprend pas :

- L'assurance annulation / bagages - Les dépenses personnelles

- Toutes les prestations non mentionnées au programme

4.2. – Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables. La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

L'accessoire fixation de sac à dos sera envoyé aux participants éligibles à partir du 15 septembre 2022, par voie postale.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Seules les dotations listées dans ce présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre de chacune des dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

Article 5. – Modalités et conditions de participation

5.1. – Modalités de participation

Pour participer au Jeu :

1- Achetez un téléphone Asus éligible, **entre le 28/07/2022 et le 28/08/2022 dans une enseigne participante.**

   Liste des références éligibles : Zenfone 9 16Go / 256Go Midnight Black , Zenfone 9 8Go / 256Go Midnight Black, Zenfone 9 8Go / 256Go Moonlight White, Zenfone 9 8Go / 128Go Midnight Black, Zenfone 9 8Go / 128Go Moonlight White, Zenfone 9 8Go / 128Go Sunset Red, Zenfone 9 8Go / 128Go Starry Blue

Liste des enseignes participantes : FNAC, DARTY, BOULANGER , LDLC.com, Materiel.net , Accessoires-Asus.com, Cdiscount, Amazon, ASUS eStore

2- Rendez-vous au plus tard le 12/09/2022 sur le site www.asus-offrespromotionnelles.fr **muni**

   a. **D'un scan de votre facture** mentionnant la date d'achat, l'enseigne de votre achat et la référence du produit Asus (en entourant ces éléments et en vous assurant qu'ils soient bien lisibles). Attention les bons de commande et devis ne seront pas acceptés.

   b. **D'une photo du code-barres de votre produit,** impérativement découpé sur son emballage.

3- **Procédez à votre inscription** en ligne en fournissant vos coordonnées complètes (Civilité, nom, prénom, email, adresse postale) et en téléchargeant le scan ou la photo de votre facture et de votre code-barres.

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre accessoire Asus par voie postale dans un délai de 8 à 10 semaines à l'adresse indiquée lors de votre inscription. Vous serez également automatiquement inscrit au tirage au sort.

5.2. – Désignation du gagnant du tirage au sort

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort réalisé sous contrôle d'huissier au plus tard 1 mois après la fin du Jeu.

Le gagnant sera contacté par e-mail dans les 15 jours suivant le tirage au sort pour l'informer de son gain. Il disposera alors un délai maximum de 7 jours pour répondre à cet e-mail et confirmer son gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que le gagnant a participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer (même nom, même adresse mail).

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 6. – Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « ***Règlement*** »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille.

Le présent Règlement est également disponible sur le site www.asus-offrespromotionnelles.fr pendant toute la durée du Jeu.

Article 7. – Limite de responsabilité

7.1. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

7.2. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si les gagnants ne peuvent être identifiés ni par leur nom, ni par leur adresse électronique, ni par leur numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui ne pourront pas recevoir leur dotation.

7.3. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

7.4. - Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

7.5. - La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8. – Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse mail et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 9. – Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 10. – Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 11. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel du participant.

Article 12. – Protection des données à caractère personnel

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse dpo@take-off.fr, ou courrier postal adressé à : TAKE OFF – Service DPO, CS 40593, 13595 Aix en Provence Cedex 3. Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Article 13. – Contact

Pour toute question concernant le jeu, contactez le service consommateur dédié au jeu en écrivant à service.consommateur@take-off.fr en précisant dans l'objet de votre **mail « 3272 - Jeu « En voyage avec le ASUS Zenfone 9 »».**

Toute réclamation devra être portée à la Société Organisatrice **avant le 31/10/2022.** Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée par la Société Organisatrice.